

Frais du contrat d'assurance vie*	
Nom du contrat	Nalo Flex
Type du contrat	Contrat d'assurance vie individuel libellé en euros et en unités de compte
Montant minimal de versement initial	500 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	NA
Frais annuels	
Frais de gestion du contrat	
Frais des supports	
Support fonds euros APICIL EURO GARANTI	0,85%
Support unités de compte	1,40%
Gestion libre	+0 % supplémentaire
Gestion déléguée	+0 % supplémentaire
Frais de gestion des unités de compte	
1/Gestion libre - déléguée	
Fonds actions**(moyenne)	0,46%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,00%
Fonds obligations (moyenne)	0,29%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,00%
Fonds immobilier****(moyenne)	2,82%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,00%
Fonds diversifiés (moyenne)	1,49%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,00%
2/Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée	NA
Autres frais annuels	
frais forfaitaires	NA
frais proportionnels	NA
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	0,00%
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	NA
Frais d'arbitrage	0,00%
proportionnels ou forfaitaires	0%
Nombre d'arbitrages papier gratuits par an	Toujours gratuits, dans le cadre de la gestion déléguée
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais sur les versements de rente	0%
Frais de rachat	0%
<p>Assureur : APICIL Epargne, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 14 684 625 euros dont le siège social est 51 boulevard Marius Vivier-Merle, 69003 Lyon, inscrite au RCS de LYON sous le n ° 440 839 942.</p> <p>Distributeur : NALO, Société par Actions Simplifiée au capital social de 549 148€, Immatriculée au RCS de Paris 818 577 090. Siège social : 10 rue de Penthièvre, 75008 Paris . Immatriculation ORAIS : 16002555, en tant que Courtier en Assurance (COA) – activité régulée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) www.acpr.banque-france.fr L'ANACOFI-CIF est une association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) www.amf-france.org</p>	
<p>NA : non applicable *le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau. **la catégorie "fonds actions" inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital investissement(FCPR,FPCI,FPS) et les titres vifs. ***part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos. ****la catégorie "fonds immobilier" inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.</p>	